

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la commune de BEUGNIES

DEPARTEMENT  
NORD

Séance du sept avril deux mille vingt trois

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

**Date de la Convocation**

**Lundi 03 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois  
et le sept avril  
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette  
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
sous  
la présidence de Monsieur ERNESTI Maire  
**Présents** : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, CORDIEZ, MASY,  
MAIRIAUX, GLOBEZ, CARLIER, Mmes PLACE,  
LAWRENCE, LOCOCCIOLO, KRZYZANIAK,  
**Procurations** : Mr PODEVIN à Mme PLACE, Mme  
CLAUTEAUX à Mr ERNESTI, Mme ERNESTI à Mr MASY  
**Absent** : Mr PRZESZLO

**Secrétaire de séance** : Mme PLACE

• **Délibération affectation des résultats**

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif il a été décidé à l'unanimité de reprendre l'affectation des résultats comme suit :

En investissement, le résultat global est positif. Il convient de reporter les résultats de clôture 2022 c'est-à-dire 135 386,67 € en Excédents d'investissement reportés au 001.

En fonctionnement, le résultat global est positif et s'élève à 293 215,56 €  
A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter au 1068 la somme de 150 000€  
Il convient donc de reporter en Solde d'exécution de fonctionnement (002) la somme de 143 215,56 € -

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil Municipal décide de STATUER sur l'affectation du résultat comme suit :

- Excédents d'investissement reportés (001) : 135 386,67 €
- Excédents de fonctionnement reportés (002) : 143 215,56 €
- Affectation au 1068 : 150 000€

Pour extrait Certifié Conforme

Le Maire

